



**PROCES VERBAL
SEANCE DU
17 SEPTEMBRE 2020**

Le 17 Septembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence du M. Michel OBRY

Date de convocation :	11-09-2020	Nombre de membres du conseil municipal	
Date de publication :	11-09-2020	Statutaires : 19 En exercice : 19	Présents : 16 Pouvoirs : Votants : 3

Etaient présents :

**Michel OBRY
Marie-Line MURIOT
Anicet TESSIER
Patricia MANGEL GOSSELIN
Serge ARMAND
Philippe GREAUME
Valérie HERMAND
Jean COURTAILLIER
Valérie MILON
François GUERIN
Cécile LEPOITTEVIN
Jérémy NETTER
Pauline CAUCHOIX
Jean-Claude MORTIER
Marjorie SALIGNY
Boris NICOLLE**

**Secrétaire de séance
Pauline CAUCHOIX**

Absents ayant donné pouvoir (article L2121-20 du code général des collectivités territoriales) :

Absent(s) excusé(s):
**Christelle DARCEL
Amandine NONCLE
Jean-Louis DUPUIS**



PROCES VERBAL SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

- ✓ Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2020
- ✓ Signature du registre
- ✓ Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour à savoir

Délibération 2020-25

Demande subvention au titre du nouveau programme triennal 2020-2022

Délibération 2020-26

Demande fonds de soutien d'urgence auprès du conseil départemental pour les travaux de réparation du mur de l'Eglise

1. Délibération n°2020-22 : Désignation des membres de la commission travaux

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'il doit être procédé à la désignation des membres aux Commissions Communales

Commission « Travaux »

Sont désignés membres à la Commission Travaux :

Michel Obry, Président
Marjorie Saligny
Anicet Tessier
Amandine Noncle
Jean Courtaillier

2. Délibération n°2020-23 : Indemnités de conseils au comptable du trésor public

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que Madame Line THALY a assuré les prestations de conseil et d'assistance en



PROCES VERBAL SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 auprès de la commune sur l'année 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an soit 313.86 € au titre de l'année 2019
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Line THALY, receveur Municipal

3. Délibération n°2020-24 : Don exceptionnel à l'association ACTED suite au sinistre de Beyrouth

Monsieur Le Maire rappelle que le 4 août dernier, 2 explosions ont dévasté une partie de la ville de Beyrouth laissant un paysage de désolation et une population sinistrée et démunie.

A cet effet, Monsieur Le Maire souhaite que la commune de Limetz-Villel, par solidarité, apporte son soutien à la population et propose de faire un don exceptionnel de 2 000€ à l'association ACTED présente au LIBAN depuis 2006 et qui intervient à Beyrouth.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- d'effectuer un don exceptionnel de 2 000 € à l'association ACTED pour venir en aide aux Beyrouthins
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2020, chapitre 65 de la section fonctionnement.

4. Délibération n°2020-25 : Programme triennal 2020-2022 d'aide aux communes en matière de voirie et réseaux divers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département a adopté le 26 juin 2020 le programme départemental triennal 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et réseaux divers (VRD). Ce programme se substitue au programme départemental voirie, voté le 28-06-2019



**PROCES VERBAL
SEANCE DU
17 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de solliciter du Département une subvention au titre du programme Voiries et réseaux divers (VRD) 2020-2022 (période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022) d'aide aux communes en matière de voirie
- Dit que la subvention octroyée s'élève à 279 363 € soit 70% du montant de travaux subventionnables de 399 090€
- **S'engage** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux sur les voies communales
- **S'engage** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- **Inscrit** cette dépense en section d'investissement à son budget Chapitre 23 article 2315 Opérations 90 et 122

5. Délibération n°2020-26 : Demande de subvention au titre du fonds de soutien d'urgence auprès du Conseil Départemental pour la réparation du mur sud-ouest du transept de l'Eglise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016-CD-5-5348.1 du Conseil Départemental en date du 20 juin 2016 concernant le Fonds de soutien d'urgence aux communes rurales,

Considérant l'urgence de réparer le mur sud-ouest du transept de l'Église Saint-Sulpice menaçant de provoquer de plus graves désordres,

Considérant le Fonds de soutien d'urgence aux communes rurales proposé par le Conseil Départemental,

Considérant la note explicative et le devis annexe d'un montant total de 39.061,00 € hors TVA présenté par l'Agence d'ingénierie départementale IngénierY,

Considérant le Plan de financement joint en annexe,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de solliciter une subvention de 80 % du montant de l'opération hors TVA auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'urgence aux communes rurales, soit un montant de 31.249,00 €,



**PROCES VERBAL
SEANCE DU
17 SEPTEMBRE 2020**

DIT que la commune prendra en charge les 20 % du montant hors TVA de l'opération soit 7.812,00 € ainsi que la TVA,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres
Présents

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Michel OBRY**

